

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION – PHOTOBOOTH54

Version mise à jour le 24 avril 2026

ARTICLE 1 – IDENTITÉ DU LOUEUR

PHOTOBOOTH54 – 252 rue du Capitaine Cochin – 54700 LESMENILS

SIREN : 498596923

Email : photobooth54@outlook.fr – Téléphone : 06 81 84 62 23

Les présentes Conditions Générales de Location régissent toute réservation de matériel et de prestation. Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

ARTICLE 2 – OBJET

PHOTOBOOTH54 propose la location de matériel événementiel, notamment :

- Photobooth
- Audio Guest Book
- Options et services complémentaires

Les prestations sont exclusivement fournies pour des événements à date déterminée.

ARTICLE 3 – FORMATION DU CONTRAT

- validation de la disponibilité
- acceptation du devis ou commande en ligne
- versement d'un acompte de 100 € minimum ou paiement total

Le versement de l'acompte constitue un engagement contractuel ferme des deux parties. La date réservée est bloquée exclusivement au profit du client.

ARTICLE 4 – DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L221-28 12° du Code de la consommation, les prestations proposées constituent des services de loisirs fournis à une date déterminée. En conséquence, le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas.

ARTICLE 5 – TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

5.1 Acompte

Un acompte de 100 € est exigé pour toute réservation. Il confirme le blocage exclusif de la date et est non remboursable.

5.2 Paiement intégral

Certaines prestations peuvent être réglées en totalité à la commande.

5.3 Solde

Le solde doit être réglé au plus tard 4 jours avant l'événement. À défaut, PHOTOBOOTH54 se réserve le droit d'annuler la prestation sans remboursement de l'acompte.

5.4 Retard / attente sur place

Tout défaut de paiement nécessitant une attente du technicien supérieure à 10 minutes entraînera une majoration forfaitaire de 30 €.

5.5 Forfaits

La prestation est facturée à l'événement et non au nombre de photos. Aucun remboursement ni remise ne sera effectué si le forfait n'est pas entièrement consommé. Il est conseillé de prévoir entre 2 et 3 photos par personne.

ARTICLE 6 – ANNULATION PAR LE CLIENT

Toute annulation doit être formulée par écrit. Compte tenu du blocage de la date et du préjudice commercial :

- Plus de 90 jours : acompte conservé
- 90 à 45 jours : 50 % du montant dû
- 45 à 15 jours : 75 % du montant dû
- Moins de 15 jours : 100 % du montant dû

Les sommes versées restent acquises et pourront être complétées.

ARTICLE 7 – REPORT DE DATE

- de disponibilité
- d'une demande écrite
- d'une nouvelle date dans un délai de 12 mois

Aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 8 – ANNULATION PAR LE LOUEUR

En cas de force majeure (maladie, panne majeure, événement imprévisible), PHOTOBOOTH54 pourra proposer une solution équivalente ou rembourser les sommes versées. Aucune indemnité complémentaire ne pourra être exigée.

ARTICLE 9 – LIVRAISON, INSTALLATION ET UTILISATION

9.1 Livraison et installation

La prestation comprend la livraison, l'installation et la reprise du matériel par PHOTOBOOTH54. Les horaires sont définis avec le client, PHOTOBOOTH54 se réservant le choix du créneau d'intervention.

9.2 Conditions d'installation

- un emplacement adapté, stable et sécurisé
- une alimentation électrique conforme
- un espace suffisant

En cas d'impossibilité d'installation indépendante de PHOTOBOOTH54, la prestation reste due.

9.3 Utilisation

Le matériel doit être utilisé normalement. Il est strictement interdit de déplacer, modifier, ouvrir ou sous-louer le matériel sans accord écrit.

Une fois installé par PHOTOBOOTH54, le photobooth ne doit plus être déplacé. En cas de déplacement, aucune réclamation ne pourra être acceptée en cas de dysfonctionnement.

9.4 Sécurité

Le matériel doit rester sous surveillance. Le client est responsable des invités et de l'utilisation (alcool, enfants, etc.).

9.5 Fin d'événement

Le matériel doit être mis hors tension dès lors que l'événement est terminé et qu'il n'est plus sous surveillance.

9.6 Reprise

La reprise est effectuée selon le créneau prévu. Tout problème d'accès ou retard pourra être facturé.

ARTICLE 10 – CAUTION

- 1 300 € pour le photobooth
- 200 € pour l'Audio Guest Book

La caution constitue une condition essentielle du contrat. Elle n'est pas encaissée sauf en cas de dommage, perte ou vol.

À défaut de remise de la caution avant ou lors de l'installation : la prestation pourra être annulée immédiatement, sans remboursement de l'acompte ; le matériel pourra être démonté et repris ; le solde restera dû ; et si la prestation a été réglée intégralement, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'oubli du chèque de caution malgré les rappels, une caution digitale via Swikly pourra être exigée, les frais (environ 30 €) restant à la charge du client.

ARTICLE 11 - RESPONSABILITÉ

Le client est responsable du matériel pendant toute la durée de mise à disposition. Toute dégradation, perte ou vol sera facturée.

En cas de dysfonctionnement lié à une mauvaise manipulation (allumage/extinction intempestifs, utilisation non conforme), aucune remise ne sera accordée. Les journaux techniques font foi.

Un dédommagement ne pourra intervenir qu'en cas de panne matérielle avérée.

ARTICLE 12 – DONNÉES

Les fichiers photos sont conservés pendant une durée de 30 jours après l'événement. Passé ce délai, aucune demande de récupération ne pourra être acceptée.

ARTICLE 13 – PERSONNALISATION

L'intégralité des informations de personnalisation doit être transmise en un seul mail en réponse au mail de PHOTOBOTH54.

Toute demande complémentaire, modification multiple ou modification hors template catalogue (police, taille, nombre de lignes, mise en page, etc.) sera considérée comme une personnalisation sur mesure et fera l'objet d'une facturation de 30 €.

ARTICLE 14 – OFFRES ET OPTIONS

Toute offre promotionnelle (notamment audio guest book) doit être demandée lors de la réservation ou par mail. À défaut, aucun appareil ne pourra être exigé sans demande préalable.

ARTICLE 15 – CONDITIONS EXTÉRIEURES

En cas d'installation en extérieur, le client doit prévoir une solution de repli adaptée en cas de conditions météorologiques défavorables.

ARTICLE 16 – ACCÈS ET LOGISTIQUE

Le lieu d'installation doit être accessible facilement. Toute contrainte particulière (escaliers, longue distance de portage, absence de stationnement) devra être signalée. À défaut, PHOTOBOTH54 se réserve le droit d'adapter ou de refuser l'installation.

ARTICLE 17 – LITIGES

Tout litige relève des tribunaux du ressort du siège de PHOTOBOTH54.